



Permis de construire refuse

Par **Clarafam**, le **11/06/2014 à 10:30**

BonjourrrrrrrSuite à un permis de construire refuse par le maire je voudrais enclencher un recours hiérarchique. Le maire ayant signe en son nom propre et non au nom de l'état auprès de qui dois-je adresser mon recours? Merci

Par **aguesseau**, le **11/06/2014 à 12:03**

bjr,rn"l'article L421-2-1 du code de l'urbanisme précise:rn" Dans les communes où un plan d'occupation des sols a été approuvé, le permis est délivré par le maire au nom de la commune [*autorité compétente*]".rnun recours gracieux doit se faire auprès l'autorité qui a pris la décision.rnen cas de recours gracieux infructueux, vous devez faire un recours contentieux au tribunal administratif.rncdt

Par **moisse**, le **11/06/2014 à 19:43**

Bonsoir,rnLe refus est notifié par un arrêté municipal motivé.rnIl conviendrait donc d'examiner cette motivation, le cas échéant remédier à la situation pour régulariser et déposer un nouveau permis.